

# Pour la Fonction Publique — Pour l'Éducation Nationale

Toutes et tous en grève et manifestation les 19 et 30 mars !

Projet de loi Blanquer « pour une école de la confiance » **C'est NON !**

Art.  
1

**Volonté de museler la parole enseignante**

Sous couvert "d'exemplarité", volonté de renforcer le devoir de réserve et d'interdire les expressions publiques "dénigrant l'institution scolaire".

C'est une tentative d'intimidation en direction des équipes enseignantes et à la hiérarchie et de restriction de la liberté d'expression (ex #PasDeVagues).

Art.  
2  
4

**Maternelle, cadeau au privé**

Instruction obligatoire à 3 ans alors que 97% sont déjà scolarisés.  
Les collectivités seront obligées de participer aux dépenses des maternelles privées sous contrat dès 2019.

Autant d'argent pris sur le public qui assure mixité scolaire et sociale.

Art.  
6

**Des usines des savoirs**

Création d'établissements des savoirs fondamentaux regroupant, à l'initiative des collectivités un collège et plusieurs écoles.

C'est un changement profond de la structure administrative de l'école sans visée pédagogique ni consultation des équipes enseignantes. Les équipes sont sous l'autorité du principal du collège et d'un principal adjoint en charge du 1er degré. Qui assurera le travail de direction au quotidien ?

Art.  
9

**Fin de l'évaluation indépendante**

Évaluation de la politique éducative confiée au Conseil d'évaluation de l'école (CEE) dont 10 des 14 membres choisis par le ministre. Il remplace le CNESCO, institution indépendante.

Mise en place d'auto-évaluation d'établissements et d'écoles. Ce dispositif de contrôle entraînera un pilotage vertical qui renforcera la concurrence entre établissements et les pressions sur les équipes enseignantes.

Art.  
10  
12

**Une formation initiale étriquée**

Statut d'AED pour les étudiants préparant leur concours. Contre salaire, ils auront des tâches allant jusqu'à l'enseignement devenant un vivier de remplacement à bas coût.

Les ESPÉ, remplacées par les INSPÉ : directeurs nommés par le ministre et référentiel de formation centré sur « les fondamentaux ». Ce n'est que le début de ce qui prépare comme reprise en main de la formation.

Art.  
1b

**Aux armes... etc**

Drapeaux tricolore et européen, paroles de *La Marseillaise* obligatoires dans les classes.

Une mesure coûteuse et sans apport pour la citoyenneté qui montre une vision rétrograde de l'EMC et de l'école en général loin de répondre aux enjeux actuels.

# Pour la Fonction Publique — Pour l'Éducation Nationale

Toutes et tous en grève et manifestation les 19 et 30 mars !

Projet de loi Blanquer « pour une école de la confiance » **C'est NON !**

Art.  
1

**Volonté de museler la parole enseignante**

Sous couvert "d'exemplarité", volonté de renforcer le devoir de réserve et d'interdire les expressions publiques "dénigrant l'institution scolaire".

C'est une tentative d'intimidation en direction des équipes enseignantes et à la hiérarchie et de restriction de la liberté d'expression (ex #PasDeVagues).

Art.  
2  
4

**Maternelle, cadeau au privé**

Instruction obligatoire à 3 ans alors que 97% sont déjà scolarisés.  
Les collectivités seront obligées de participer aux dépenses des maternelles privées sous contrat dès 2019.

Autant d'argent pris sur le public qui assure mixité scolaire et sociale.

Art.  
6

**Des usines des savoirs**

Création d'établissements des savoirs fondamentaux regroupant, à l'initiative des collectivités un collège et plusieurs écoles.

C'est un changement profond de la structure administrative de l'école sans visée pédagogique ni consultation des équipes enseignantes. Les équipes sont sous l'autorité du principal du collège et d'un principal adjoint en charge du 1er degré. Qui assurera le travail de direction au quotidien ?

Art.  
9

**Fin de l'évaluation indépendante**

Évaluation de la politique éducative confiée au Conseil d'évaluation de l'école (CEE) dont 10 des 14 membres choisis par le ministre. Il remplace le CNESCO, institution indépendante.

Mise en place d'auto-évaluation d'établissements et d'écoles. Ce dispositif de contrôle entraînera un pilotage vertical qui renforcera la concurrence entre établissements et les pressions sur les équipes enseignantes.

Art.  
10  
12

**Une formation initiale étriquée**

Statut d'AED pour les étudiants préparant leur concours. Contre salaire, ils auront des tâches allant jusqu'à l'enseignement devenant un vivier de remplacement à bas coût.

Les ESPÉ, remplacées par les INSPÉ : directeurs nommés par le ministre et référentiel de formation centré sur « les fondamentaux ». Ce n'est que le début de ce qui prépare comme reprise en main de la formation.

Art.  
1b

**Aux armes... etc**

Drapeaux tricolore et européen, paroles de *La Marseillaise* obligatoires dans les classes.

Une mesure coûteuse et sans apport pour la citoyenneté qui montre une vision rétrograde de l'EMC et de l'école en général loin de répondre aux enjeux actuels.

# Mardi 19 mars

## Journée de grève interprofessionnelle

### TOUTES ET TOUS CONCERNE.ES !

Rendez-vous :

- **à Besançon à 10h au 7 rue des Artisans**, quartier Montjoux devant la permanence de la députée F. Charvier, rapporteure du projet de loi Blanquer à l'Assemblée nationale ; (*stationnement possible dans les rues avoisinantes*)
- **puis à 11h devant la chambre de commerce** (à moins d'1 km de la rue des Artisans) pour rejoindre la manifestation interprofessionnelle
- **à Montbéliard à 14h place du Champ de foire**

**Samedi 30 mars** : avec les parents d'élèves ! Modalités à préciser...

# Mardi 19 mars

## Journée de grève interprofessionnelle

### TOUTES ET TOUS CONCERNE.ES !

Rendez-vous :

- **à Besançon à 10h au 7 rue des Artisans**, quartier Montjoux devant la permanence de la députée F. Charvier, rapporteure du projet de loi Blanquer à l'Assemblée nationale ; (*stationnement possible dans les rues avoisinantes*)
- **puis à 11h devant la chambre de commerce** (à moins d'1 km de la rue des Artisans) pour rejoindre la manifestation interprofessionnelle
- **à Montbéliard à 14h place du Champ de foire**

**Samedi 30 mars** : avec les parents d'élèves ! Modalités à préciser...